



Alignement n°1 :
Limite obligatoire pour
volume principal

Alignement n°2 :
recommandé pour
garage
(5,50 m ou 8,00m)

Alignement 3 :
Limite maximum
bâti principal

Surface de la parcelle : 288m²

Emprise au sol constructible maximum :

- Volume 1 : 72,5m²
- Volume 2 : 50m²
- Voirie : 19,50m²
- Annexe : 9m²

Total : 151m²

Surface imperméable : 151m²

Surface perméable : 137,5m²

Coefficient de biotop théorique : 0,47

Coefficient d'imperméabilisation : 0,53

SDP (Surface de plancher) maximum* :

SDP RDC (compris garage) : 105m²
SDP R+1 : 100m²

SDP totale maximum : 205m²

Niveau de référence RDC : 20.12 NGF

* La SDP calculée est approximative, elle se base une hypothèse de mur de façade
d'épaisseur 35cm. La SDP calculée correspond à la capacité maximum de la parcelle.

